Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200885-20260504-0213042026-DE

COMMUNE DE KERIEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13 Avril 2026

Délibération n°02-13-04-2026

Date de convocation : 07 Avril 2026
Date d'affichage : 07 Avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Absents :
Procuration :
Secrétaire de séance : GAUTIER Brigitte

Etaient présents : Mesdames Messieurs BOUTIER Yvon, HENRY Denis, GAUTIER Brigitte, LE BRIS Gildas, FLOHIC Christelle, IZAMBOURG Antoine, LEMONNIER Didier, LE TOQUIN Esther, RE Emilie, SALLIOU Marylène, THOMAS Eric.

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril à 20 h 15, le Conseil municipal de la commune de Kerien, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUTIER Yvon, Maire.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX VOYAGES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer, sur l'aide aux voyages scolaires versés aux familles qui en font la demande, pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour mémoire, le Conseil municipal a voté la somme de 50 €, d'aide pour l'année scolaire 2024-2025, pour les élèves jusqu'en classe de Terminale.

Quatre familles se sont renseignées auprès du secrétariat, sur le montant et la procédure pour obtenir cette aide ; deux pour deux élèves de primaire, une pour un élève au lycée, une pour un élève en BTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer la somme de **50 €** pour l'aide aux voyages scolaires pour l'année 2025-2026, jusqu'à la classe de Terminale.

Fait et délibéré à Kerien, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 17 Avril 2026

GAUTIER Brigitte, Deuxième adjointe au Maire
Secrétaire de séance

BOUTIER Yvon, Maire

MAIRIE DE KERIEN 22480 (CÔTES D'ARMOR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE KERIEN 22480 (CÔTES D'ARMOR) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE